

Les 2 Tulipes

Conditions générales

Réserver

Les réservations sont prises pour un minimum de trois nuits en haute saison et deux nuits en basse saison.

Par le règlement de l'acompte, vous confirmez votre accord plein et entier avec les conditions générales spécifiées ci-après.

- Lors de la réservation, nous vous demandons de verser un acompte de 30% du loyer. Merci de bien vouloir noter que tant que le versement de l'acompte n'est pas effectuée, la réservation n'est pas confirmée.
- Les sommes déjà versées ne seront pas remboursées
- Le reste du loyer et les frais de nettoyage doivent être payés 2 semaines avant la date d'arrivée.
- Si vous réservez dans le délai de 4 semaines, l'intégralité du loyer doit être payée.
- En cas d'annulation moins de deux semaines avant l'arrivée, vous payez l'intégralité du loyer.
- Si vous décidez de raccourcir votre séjour après votre arrivée, aucun remboursement ne sera effectué.
- Une caution de 200 € sera également prélevée au moment de la réservation. Dans les 2 semaines après le départ, vous recevrez la caution après tout règlement des dommages.

Il est vivement recommandé de souscrire une assurance annulation.

Horaires d'arrivée et de départ

Le jour de votre arrivée, nous vous accueillerons avec un verre de bienvenue à partir de 16h. L'heure de départ du gîte est fixée 10h00, après (éventuellement) le règlement de l'électricité.

Notre prix ne comprend pas

Ménage fin de séjour (obligatoire)	€ 50,00
Électricité (avril, mai, sept. et oct.)	€ 9,50 par jour

Notre prix comprend

Linge de lit, linge de maison
Linge de toilette

NB Nous n'acceptons pas des cartes bancaires ou de crédits. Vous trouverez un distributeur de billets à Ste-Sévère ou à Genouillac. Les deux villages sont accessibles en 10 minutes de route.

NB Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés. Il n'est pas autorisé de fumer dans le gîte.

Responsabilité

De votre arrivée à votre départ nous mettrons tout en œuvre pour rendre votre séjour le plus agréable possible.

Cependant, nous ne sommes pas responsables des frais pouvant résulter de la perte, du vol, des dommages ou des blessures de quelque nature que ce soit, causés ou encourus par les locataires, les compagnons de voyage et / ou les visiteurs des maisons de vacances.

Nous vous recommandons de souscrire une assurance voyage.

Modifications tarifaires réservées